



**Ségolène Royal**

candidate à l'élection présidentielle

Nos réf : 4323--flo-cd

Monsieur le Secrétaire Général,

Paris, le 23 MARS 2007

**Mairie de Fenouillet**

23 MARS 2007 7031099

G.A.		BOC		O.Des		X-Copie	
SEC		ADM		POL		SOC	
CAB		FIN		URB		E.M.	
IBU		Ph. D		H.R		T.B	
E.M.		T.S		C.V		Y.*	
M.B		A.V		D.SP		M.C	
J.M		A.U					

J'ai bien reçu votre courrier m'interrogeant sur ma position et mon engagement en matière de protection animale, et je vous en remercie.

Les élus socialistes sont particulièrement sensibles, comme vous le savez, à cette question : ce sont eux qui ont engagé la réforme du Code pénal dans lequel un livre entier (livre V) a été réservé aux actes de cruauté envers les animaux, passibles de six mois d'emprisonnement et 8 000 euros d'amende. Avec la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, ils ont porté ces sanctions à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende et étendu le champ d'application aux cas d'expérimentations scientifiques.

Fidèle à cet engagement qui nous honore, je tiens à vous dire mon attachement à l'amélioration de la condition animale. Je suis par exemple fier d'avoir signé avec l'ensemble du groupe socialiste, en 2002, une proposition de loi visant à interdire la commercialisation des peaux de chiens et de chats. Cette proposition visait à réprimer ce trafic indigne sur notre territoire. Malheureusement, elle n'a jamais été votée par la majorité actuelle de l'Assemblée nationale ; mais elle a servi de base à une démarche plus générale que le Parlement européen et la Commission européenne ont, par la suite, encouragée.

Cet exemple montre bien le rôle fondamental joué par le droit européen dans l'évolution du statut de l'animal. Le bien-être animal, dont la promotion est faite par le Parlement européen au travers de l'ensemble des textes qu'il adopte, est un sujet désormais essentiel en matière agricole. Cette démarche rejoint les normes d'une agriculture durable, respectueuse des hommes et du monde vivant, que je veux développer.

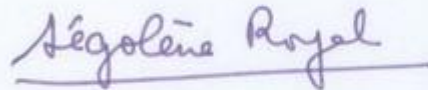
Nous devons combattre la dérive vers des élevages « hors sols » et en batterie ou l'utilisation intensive des antibiotiques qui ont des effets nocifs sur l'animal.

Vous faites également état de votre opposition à la pratique de la tauromachie. Il me semble, à terme, que l'interdiction de la pratique tauromachique est dans la logique de l'évolution actuelle du statut de l'animal. Cependant, le législateur n'a jamais, jusqu'à présent, souhaité remettre en cause la « tradition ininterrompue » dans laquelle s'inscrivent notamment les courses taurines.

...

Je crois qu'une évolution constante et acceptée par tous du droit vaut parfois mieux qu'une interdiction trop hâtive qui se heurterait à des questions de cultures et de traditions locales, qui ne sauraient être traitées de manière brutale. La démocratie participative doit pleinement jouer son rôle. Aussi, pour ce sujet comme pour d'autres, je fais confiance aux initiatives citoyennes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Ségolène Royal". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

**Ségolène ROYAL**

**FENOUILLET**  
**Monsieur Gilles BROQUERIE**  
Hôtel de Ville  
Place Alexandre Olives  
BP 95110  
31151 FENOUILLET